



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 août 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

L'Assemblée générale, dans sa résolution [67/207](#), a invité à poursuivre et à consolider les actions visant à aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice et demandé que le soutien apporté par les organismes des Nations Unies à ces États soit renforcé. Elle a également réitéré l'appel à l'organisation en 2014 d'une troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, et décidé d'organiser en 2013 les préparatifs de la conférence internationale. Le présent rapport vise à rendre compte, afin qu'ils soient examinés par les États Membres, des faits nouveaux concernant la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice ainsi que les préparatifs de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

\* [A/68/150](#).



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/207, l'Assemblée générale a réaffirmé la Déclaration de la Barbade<sup>1</sup> et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>2</sup>, la Déclaration de Maurice<sup>3</sup> et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>4</sup>.

2. Dans la même résolution, elle a également réaffirmé que les petits États insulaires en développement restaient un cas à part en matière de développement durable en raison des handicaps auxquels ils se heurtent et qui leur sont propres, comme leur petite taille, leur isolement, la faible diversité de leurs ressources et de leurs exportations, ainsi que leur vulnérabilité face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale et aux chocs économiques externes, notamment face aux nombreuses répercussions des changements climatiques et aux catastrophes naturelles qui les touchent et qui pourraient être plus fréquentes et plus intenses.

3. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale a demandé que des engagements soient pris en vue d'adopter d'urgence des mesures concrètes pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Elle a également demandé que soit convoquée en 2014 la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, comme préconisé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>5</sup>, estimant qu'il importe de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées face aux difficultés que pose le développement durable pour les petits États insulaires en développement.

4. Il est précisé dans la résolution que les réunions préparatoires régionales de la troisième conférence internationale devraient se tenir dans chacune des trois régions. Une réunion préparatoire interrégionale pour l'ensemble des petits États insulaires en développement sera également organisée en vue de recenser et de définir les questions intéressant particulièrement ces États pour la Conférence, tout en optimisant la cohérence et la complémentarité avec les autres travaux préparatoires. Dans la résolution, l'Assemblée générale a décidé que les préparatifs nationaux, régionaux, interrégionaux et de fond devraient être réalisés d'une manière aussi efficace et structurée que possible en faisant appel à une large participation.

5. Le présent rapport donne également à voir les progrès accomplis dans la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice conformément à la résolution 67/207. Les organismes compétents du système des Nations Unies, y

---

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

<sup>2</sup> *Ibid.*, annexe II.

<sup>3</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

<sup>4</sup> *Ibid.*, annexe II.

<sup>5</sup> Résolution 66/288, annexe.

compris les commissions régionales, de même que les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, les grands groupes et les États Membres, ont été consultés dans le cadre des préparatifs y afférents<sup>6</sup>.

## II. Décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

6. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a noté dans son document final intitulé « L'avenir que nous voulons » que la situation économique des petits États insulaires en développement a moins progressé que celle des autres groupes – quand elle n'a pas régressé – surtout pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de la soutenabilité de la dette, et que les résultats obtenus par ces États quant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement étaient globalement inégaux<sup>5</sup>.

7. Les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement, qui ont eu pour effet de rendre inégaux leurs résultats en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, se sont étendues aux secteurs économique, social et environnemental. Dans les rapports nationaux établis au titre des préparatifs de la troisième conférence internationale, il a été fait état de multiples facteurs influant sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

8. Sur le plan structurel, les petits États insulaires en développement restent handicapés par des ressources foncières limitées, des populations peu nombreuses et des économies d'échelle restreintes. En outre, du fait de leur vulnérabilité marquée aux chocs économiques et environnementaux externes, ils ont subi de plein fouet la récente crise économique et financière mondiale, la crise énergétique et la crise alimentaire, ce qui a porté un coup d'arrêt aux avancées qu'ils avaient enregistrées dans la foulée de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Maurice en 2005.

9. De plus, les efforts déployés en vue de remédier à ces difficultés structurelles et externes ont été battus en brèche par les changements climatiques et la hausse du niveau de la mer, la dette élevée, l'aide publique au développement restreinte et les catastrophes naturelles fréquentes. Le développement social des petits États insulaires en développement s'en est trouvé compromis, à l'instar de leurs économies et de leurs écosystèmes.

---

<sup>6</sup> Le rapport a été élaboré en s'appuyant sur des contributions des entités suivantes : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat; Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (siège sous-régional pour les Caraïbes, Port of Spain); Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Secrétariat du Commonwealth; et Commission de l'océan Indien. Il a également été fait usage des contributions figurant dans les rapports nationaux des petits États insulaires en développement au titre des préparatifs de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

10. Dans la région des Caraïbes, les petits États insulaires en développement continuent en général de faire les frais d'un certain nombre de contraintes, notamment des ressources techniques, financières et humaines limitées, et de l'incidence des facteurs exogènes, en particulier la crise financière mondiale.

11. Concernant les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique, il était noté dans le récent rapport de synthèse élaboré aux fins de la réunion préparatoire régionale de la troisième conférence internationale que les causes sous-jacentes de l'absence de progrès dans la réalisation d'un développement ouvert et durable tenaient à une gouvernance et des conditions défavorables<sup>7</sup>.

12. La Commission de l'océan Indien a observé que s'il existait un défi commun aux petits États insulaires en développement hautement fragmentés et divers de la région qui rassemble l'Afrique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, il consistait pour les États les plus avancés sur le plan économique à s'écarter de la voie d'un développement non durable, caractérisé par son incidence très néfaste sur les ressources naturelles et les services environnementaux essentiels, pour aider au contraire les États les moins avancés à prendre le chemin d'un développement qui ne soit pas vecteur de graves pertes écologiques telles qu'ils en ont connues jusqu'à présent<sup>8</sup>.

13. De surcroît, pour les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, l'absence d'un cadre institutionnel actif semblable à ceux qui sont en place depuis de nombreuses années dans les deux autres régions constitue un obstacle de taille à un développement cohérent à l'échelle de la région<sup>8</sup>.

14. Il ressort de ces situations régionales que les petits États insulaires en développement font face à des difficultés propres qui limitent considérablement leur aptitude à obtenir un développement durable.

### **III. Mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice**

15. Malgré ces difficultés, des initiatives volontaristes sont menées par la plupart des petits États insulaires en développement ainsi que par la communauté internationale dans l'optique de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

---

<sup>7</sup> « Pacific regional synthesis report for consideration by the Pacific regional preparatory meeting, 10-12 July 2013, Nadi, Fiji » (« Rapport de synthèse pour la région du Pacifique, soumis à l'examen de la réunion préparatoire régionale pour le Pacifique, 10-12 juillet 2013, Nadi (Fidji) »). Disponible à l'adresse [sids2014.org](http://sids2014.org).

<sup>8</sup> Commission de l'océan Indien, « The divided region : progressing Rio +20 outcomes in the AIMS region, report for IOC » (« La région divisée : donner suite aux décisions de la Conférence Rio +20 dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, rapport à la COI »).

## A. Activités menées par les petits États insulaires en développement

16. Au titre des efforts déployés pour exécuter la Stratégie de Maurice, les petits États insulaires en développement ont lancé différentes initiatives destinées à accélérer la mise en œuvre nationale et régionale. Les exemples abondent; ceux qui sont mentionnés dans le présent rapport constituent des illustrations visant à souligner la priorité que les petits États insulaires en développement accordent à l'application de la Stratégie de Maurice.

17. Les Seychelles, par exemple, ont adopté un plan complet de développement des infrastructures d'approvisionnement en eau, lancé en 2011 avec l'appui du Fonds africain pour l'eau, afin de remédier aux pénuries durables d'eau durant la saison sèche, notamment en augmentant la capacité des réservoirs, en traitant la question de l'eau non génératrice de revenu et en renforçant les capacités institutionnelles, entre autres mesures. Ces activités sont en cours de mise en œuvre, mais le pays continuera de connaître des pénuries d'eau persistantes jusqu'à ce que ces projets aient été menés à leur terme<sup>9</sup>.

18. De manière semblable, pour tenter de faire face à l'incidence possible des changements climatiques sur son économie et sur ses citoyens et leurs moyens de subsistance, Maurice a élaboré et exécuté le programme « Maurice île durable » ainsi que le Programme du Gouvernement pour la période 2010-2015<sup>9</sup>. Cette stratégie nationale de développement durable comprend la mise en place d'un cadre d'atténuation et d'adaptation face aux effets des changements climatiques. Dans le cadre en question, plusieurs secteurs prioritaires ont été ciblés – réduction et gestion des risques de catastrophe, énergies renouvelables, eau, zones côtières, pêches, tourisme, infrastructures publiques, santé, agriculture – et des mesures sont actuellement prises à différents niveaux – révision des politiques et de la législation, application d'outils dynamiques à long terme, renforcement institutionnel, travaux d'infrastructure, promotion de la recherche et du développement, sensibilisation, éducation et formation.

19. Dans le Pacifique, les Tonga se sont dotées d'un plan d'action énergétique pour 2010-2020<sup>7</sup> qui encadre de près une transformation complète visant à réduire l'empreinte carbone, à accroître la rentabilité, à renforcer l'assistance technique et à garantir l'administration équitable du secteur dans le pays, tandis qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée le Gouvernement a établi en 2011 un fonds des richesses souveraines pour appuyer la stabilisation macroéconomique, les objectifs nationaux de développement, y compris le développement économique et social à long terme, et la gestion des avoirs découlant de l'exploitation des ressources naturelles<sup>9</sup>.

20. En 2011, le Belize a créé un comité national des changements climatiques, organe multipartite à base large composé de membres des secteurs privé et public non étatique, afin de coordonner l'application de politiques et de mesures destinées à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement et à organiser l'adaptation à ces changements. Il aura notamment pour tâche d'intégrer les politiques relatives aux changements climatiques dans la législation nationale.

---

<sup>9</sup> Les rapports nationaux peuvent être consultés à l'adresse [www.sids2014.org](http://www.sids2014.org).

21. Au Guyana, la stratégie de développement à faible émission de carbone, actualisée pour 2010, constitue un cadre national faitier pour la transformation de l'actuelle économie du pays en une économie « à faible émission de carbone ».

22. À l'échelle régionale, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes ont signé un mémorandum d'accord en août 2011 afin de mieux aider les pays des Caraïbes à élaborer leurs stratégies d'adaptation aux changements climatiques, tandis que les membres du Groupe du fer de lance mélanésien dans le Pacifique se sont engagés à promouvoir la croissance verte comme outil et comme approche de développement pour intégrer les trois piliers du développement durable.

23. En outre, la neuvième conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les zones protégées se tiendra aux Fidji en décembre 2013 et verra la formulation d'une nouvelle stratégie quinquennale d'action pour la conservation de la nature.

## **B. Appui fourni par le système des Nations Unies et les organisations régionales et internationales**

24. Pour renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, les entités du système des Nations Unies axent davantage leurs travaux sur les petits États insulaires en développement. Si elles se concentrent certes sur divers aspects du Programme et de la Stratégie, collectivement, elles apportent un soutien considérable aux petits États insulaires en développement.

25. Au niveau mondial, le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat s'est vu confier un large éventail de fonctions qui consistent à faciliter la mise en œuvre du Programme et de la Stratégie et recouvrent entre autres les aspects suivants : assistance et conseils techniques; appui au processus intergouvernemental; coordination interinstitutions; et élaboration de rapports sur les progrès accomplis.

26. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a pour mission de mener des actions de plaidoyer en faveur des petits États insulaires en développement et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

27. Au niveau régional, les commissions régionales sont chargées des activités de plaidoyer et de la coordination de l'appui aux petits États insulaires en développement, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prête son concours à la mise en œuvre au niveau national.

28. Le groupe consultatif interinstitutions, présidé par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, contribue à la coordination entre de nombreuses activités menées par le système des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales sous sa forme étendue, mécanisme employé dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, demeure un vecteur utile de coordination au sein du système des Nations Unies. Il assure également la coordination du système aux fins

de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

29. Les organismes du système des Nations Unies œuvrent activement à l'échange d'informations et à la constitution de réseaux entre les parties intéressées. Le Réseau des petits États insulaires en développement, SIDSNet (sidsnet.org), continue de fournir un portail d'information général sur les petits États insulaires en développement et le programme de développement durable; le site Web de la troisième conférence internationale (sids2014.org) constitue quant à lui une source d'informations plus spécifiques sur la conférence en elle-même.

30. Le Groupe des petits États insulaires en développement préside à l'élaboration d'un programme conjoint de sensibilisation au développement durable à l'attention des petits États insulaires en développement, aidant ainsi à renforcer la collaboration au sein du Consortium des universités des petits États insulaires en développement. Cette initiative illustre parfaitement la relation de coopération qu'entretiennent ces États par l'entremise d'universités basées dans les régions où il s'en trouve, notamment l'Université des Antilles, l'Université du Pacifique Sud, l'Université de Maurice, l'Université des Îles Vierges et l'Université des Seychelles. Financé par le Gouvernement espagnol, le projet comprend entre autres la mise en place d'une plate-forme commune offrant aux étudiants inscrits dans les universités membres la possibilité d'accéder à des cours en ligne.

31. L'absence de cadre de suivi effectif des engagements mondiaux relatifs au développement durable des petits États insulaires en développement est souvent mentionnée. Ces États n'ont cessé d'appeler de leurs vœux une amélioration des systèmes nationaux d'information et de traitement des données ventilées et un renforcement des capacités analytiques pour la prise de décisions, le suivi des progrès et l'élaboration de profils de pays axés sur la vulnérabilité et la résilience.

32. Il est crucial de disposer non seulement de données et d'informations fiables mais aussi de cadres analytiques sur lesquels les petits États insulaires en développement puissent se fonder pour prendre des décisions et qui permettent d'établir des critères autres que le produit intérieur brut (PIB) afin d'évaluer la vulnérabilité et la résilience de ces États au cas par cas.

33. Des consultations d'experts et des essais pilotes ont actuellement lieu dans un certain nombre de petits États insulaires en développement aux fins d'élaborer un « profil vulnérabilité-résilience » national, outil de suivi et d'évaluation doublé d'un manuel, qui devrait être disponible dans les premiers mois de 2014.

34. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) évalue régulièrement l'incidence économique et sociale des changements climatiques sur l'agriculture, les ressources côtières et maritimes, la santé, l'énergie, le tourisme et l'eau dans la région des Caraïbes.

35. Des recommandations sont faites pour les stratégies d'adaptation et d'atténuation sur la base d'analyses coût-avantages. Concernant l'atténuation des effets produits par les changements climatiques, la CEPALC mène actuellement une initiative, financée par l'Agence allemande de coopération internationale, qui consiste à aider Aruba, les Bahamas et le Suriname à achever l'élaboration de leurs politiques énergétiques nationales. La CEPALC conduit également une analyse des obstacles fiscaux et réglementaires à l'application de mesures d'amélioration du

rendement énergétique et à l'utilisation de technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

36. S'agissant du tourisme, les efforts se concentrent sur l'examen de stratégies visant à diversifier plus avant l'économie touristique dans les Caraïbes. À cet égard, des recherches sont menées pour mettre la dernière main à une étude de la demande de loisir dans le secteur de la navigation de plaisance et du tourisme balnéaire, qui permettra de décider au mieux du développement à venir de ce sous-secteur.

37. La CEPALC réalise actuellement une étude intitulée « L'incidence du commerce et de la croissance dans les Caraïbes ». Il ressort des résultats préliminaires que le commerce est très limité au sein de la région et que la crise récente l'a restreint encore davantage. Aujourd'hui, les échanges régionaux représentent seulement 13 % du total des échanges pour les Caraïbes. La récession mondiale a porté atteinte au commerce en limitant la demande d'exportations en provenance des Caraïbes, ce qui a eu pour effet de freiner la croissance. Pour la région des Caraïbes, le grand défi consiste à mettre au point de nouveaux produits afin de soutenir les exportations vers les nouveaux marchés tout en promouvant les exportations vers les marchés existants. La CEPALC s'intéresse également de près à la manière dont les prestataires de services culturels des Caraïbes, y compris les musiciens, auteurs dramatiques et créateurs de mode, peuvent établir dans l'Union européenne une présence commerciale qui connaisse un succès plus grand.

38. Dans le domaine de la gestion des savoirs, l'accent est mis sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la gestion des risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes et sur le renforcement des capacités de recours à ces outils pour traiter des risques liés aux catastrophes dans la société de l'information.

39. Concernant la problématique hommes-femmes et la santé, la CEPALC, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), travaille au recensement par type des principaux obstacles et des possibilités les plus nettes, à la confluence des deux aspects.

40. Les plates-formes intersectorielles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comprennent une plate-forme axée sur la contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement et sont une innovation qui voit l'UNESCO concevoir, gérer et exécuter son programme de manière interdisciplinaire. Elles définissent une stratégie commune et établissent des équipes opérationnelles composées de collègues travaillant dans différents secteurs et, surtout, dans différentes régions et différents pays du monde.

41. En mobilisant l'ensemble des cinq secteurs programmatiques et des bureaux extérieurs qui s'occupent des petits États insulaires en développement, la plate-forme garantit que l'expertise pluridisciplinaire unique de l'UNESCO – science, culture, changements climatiques, éducation au service du développement durable, patrimoine naturel, culturel et immatériel, mise en rapport des savoirs scientifiques et autochtones et gestion des connaissances et de l'information aux fins de la prise de décisions – est utilisée au mieux face aux multiples défis qui se posent à ces États.



42. L'UNESCO s'emploie également à préparer les jeunes diplômés qualifiés aux besoins du marché du travail des petits États insulaires en développement en consolidant l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Les programmes ciblent en priorité les jeunes déscolarisés, qui sont nombreux dans ces pays, et visent à renforcer leur autonomie grâce à des compétences qui les aideront à participer au développement de leur société.

43. Le programme mondial Sandwatch, soutenu par l'UNESCO, apporte une contribution notable aux efforts de réponse aux changements climatiques et de surveillance du littoral. Il a été intégré au cursus scolaire des Kiribati, ce qui permet aux enseignants et élèves de comprendre et d'alimenter l'observation des changements climatiques à l'échelle mondiale par le biais d'activités pratiques dans leur environnement local.

44. Plusieurs nouveaux sites se trouvant dans des petits États insulaires en développement ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, notamment la zone marine protégée des îles Phoenix (Kiribati), le site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini (Îles Marshall) et le centre historique de Bridgetown et sa garnison (Barbade). Cinq petits États insulaires en développement (Fidji, Jamaïque, Tonga, Trinité-et-Tobago et Vanuatu) ont ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

45. Les îles et territoires du Pacifique mettent actuellement en œuvre un plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique (2010-2015). L'UNESCO assure la coordination d'un centre d'échange pour les organismes régionaux, les organisations non gouvernementales, les experts et les collectivités dans le but d'améliorer la gestion des savoirs, le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats pour la gestion du patrimoine du Pacifique. Le programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes est à présent pleinement opérationnel et profite à 16 États Membres et 20 sites du patrimoine mondial. En outre, il crée et consolide les capacités nécessaires en matière de gestion du patrimoine, favorise la coopération dans la région et contribue à la compréhension des synergies entre conservation patrimoniale et faits nouveaux.

46. L'UNESCO œuvre à la préservation et à la promotion des savoirs locaux et autochtones dans plusieurs petits États insulaires en développement, y compris les îles Salomon, en collaborant avec les enseignants et les communautés locales, et au Timor-Leste, en menant des activités comme des recherches sur l'action à mener, la mise au point de supports d'éducation à l'environnement et l'organisation de sessions de formation, soulignant le rôle important que ces savoirs jouent dans la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des ressources par les collectivités.

47. Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle des petits États insulaires en développement de l'océan Indien, les Comores, Madagascar, les Maldives, Maurice, les Seychelles et la Réunion (France) reçoivent une aide à la transmission et à la reconnaissance de la médecine traditionnelle par la formation d'un réseau sous-régional de praticiens. Ces îles s'apportent un soutien mutuel pour échanger des bonnes pratiques, dialoguer avec décideurs et scientifiques, élaborer des guides de bonnes pratiques et des codes de déontologie, parfaire l'utilisation durable des ressources végétales et mettre au point des programmes d'éducation adaptés.

48. Par l'intermédiaire de l'initiative Youth Visioning for Island Living (« Mise en perspective de la vie insulaire par la jeunesse »), qui encourage le renforcement des capacités et la participation des jeunes au développement durable des petits États insulaires en développement, les jeunes se voient offrir la possibilité de concevoir, de planifier, d'exécuter et d'évaluer sur leurs îles des projets liés aux changements climatiques ainsi qu'à la santé (VIH/sida). Cette initiative a cours à la Dominique, à la Grenade, en Guinée-Bissau, en Haïti, en Jamaïque, à Maurice, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Seychelles et à Nioué.

49. Mesurer l'incidence économique des catastrophes permet de mieux cerner leurs effets sur le développement des petits États insulaires en développement. Le cyclone Evan, par exemple, qui a touché le Pacifique Sud en 2012, a entraîné des pertes équivalentes à un tiers de la production économique annuelle du Samoa. De même, on estime que les pertes associées au tremblement de terre de 2010 en Haïti ont dépassé 15 % du PIB de l'île. En raison de leur taille modeste, ces États peuvent être intégralement ébranlés, sur le plan géographique et économique, par des phénomènes climatiques tels que les cyclones. Les catastrophes sont ainsi susceptibles de réduire à néant des décennies d'investissements en capitaux et de progrès âprement obtenus en matière de développement, et débouchent souvent sur un relèvement lent et coûteux. La hausse de l'endettement et le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire qui s'ensuivent peuvent avoir des conséquences à long terme sur le développement.

50. Les pays où les investissements sont faibles et les pertes annuelles moyennes élevées sont généralement moins en mesure d'absorber les pertes, même lorsqu'elles résultent d'événements plus fréquents et de moindre ampleur. Dans le cas de la Jamaïque, par exemple, les pertes annuelles moyennes dues à des catastrophes entre 1991 et 2011 ont représenté 2,6 % des investissements annuels moyens du pays, ce qui a contribué à une croissance poussive tout au long de cette période<sup>10</sup>. Le Vanuatu et les Tonga connaissent une situation semblable, avec des pertes annualisées moyennes qui sont estimées respectivement à 6,6 % et 4,4 %<sup>11</sup>.

51. Le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a apporté son concours à des consultations sur le cadre de réduction des risques liées aux catastrophes pour l'après-2015, appelé à succéder au Cadre d'action de Hyogo, dans les Caraïbes et le Pacifique. Les deux régions ont mis à profit l'expérience qu'elles ont accumulée dans l'exécution de stratégies régionales au titre du Cadre d'action de Hyogo. À l'appui des consultations en cours, une étude menée sous les auspices conjoints du Secrétariat interinstitutions et du PNUD a consisté dans l'analyse des niveaux actuels d'intégration des activités de réduction des risques liés aux catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique, en se concentrant particulièrement sur le climat institutionnel et la situation en matière de politique générale<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *From Shared Risk to Shared Value – The Business Case for Disaster Risk Reduction* (Genève, 2013).

<sup>11</sup> Abhas K. Jha et Zuzana Stanton-Geddes, Strong, safe, and resilient : s strategic policy guide for disaster risk management in East Asia and the Pacific. Directions in development; environment and sustainable development (Washington, D.C., Banque mondiale, 2013).

<sup>12</sup> Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et PNUD, *Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation in the Pacific* (Suva, 2012).

52. La Plate-forme pour la gestion des risques de catastrophe dans la région Pacifique, réunie à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 17 au 21 septembre 2012, s'est engagée à élaborer une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, dont la mise en œuvre devrait débiter en 2016.

53. La septième Conférence des Caraïbes sur la gestion intégrée des catastrophes s'est déroulée à Montego Bay (Jamaïque), du 3 au 7 décembre 2012, sur le thème « Renforcer la résistance aux catastrophes : une responsabilité partagée ». À l'approche du terme de la Stratégie globale de gestion des catastrophes (2007-2012), la Conférence a évalué les progrès accomplis, examiné les lacunes recensées et tracé les grandes lignes d'une stratégie pour l'après-2012.

54. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) poursuit l'exécution d'un certain nombre de projets et d'initiatives destinés à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Ces projets et activités sont menés dans le cadre de projets et d'initiatives à portée régionale en faveur et avec le concours des petits États insulaires en développement.

55. Dans la région des Caraïbes, les grandes activités du PNUE comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'Initiative pour le partenariat sur la gestion durable des terres dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, un projet visant à faire de la Dominique une île biologique écologiquement rationnelle et le projet de couloir biologique des Caraïbes.

56. Dans le cadre de ses sous-programmes de gestion des écosystèmes, le PNUE a lancé l'initiative de gestion des écosystèmes insulaires, où une île est considérée dans sa totalité comme un écosystème, en appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes pour promouvoir une utilisation optimale des services écosystémiques insulaires au bénéfice des populations humaines et dans l'optique d'un développement insulaire durable. En se servant des outils et des méthodes existants, le PNUE a entamé en 2012 une collaboration avec le Programme régional océanique de l'environnement pour établir des bonnes pratiques à l'appui d'une telle approche puis, une fois qu'elles seront bien définies, les transposer dans d'autres régions où se trouvent des petits États insulaires en développement.

57. Le projet du PNUE qui vise à promouvoir le développement durable des États des Caraïbes grâce aux bienfaits d'une économie verte a débuté en août 2012, ciblant les États membres de la CARICOM en prenant pour pays pilotes Haïti, la Jamaïque et Sainte-Lucie. L'objectif général est de donner aux pays des Caraïbes les moyens de progresser vers un développement durable en élaborant et appliquant des politiques propices à l'émergence d'une économie forte et durable qui soit également responsable sur le plan écologique et qui favorise l'intégration sociale. Le projet donnera lieu à quatre grandes réalisations : a) un réseau régional multipartite pour l'économie verte et des plates-formes similaires dans les trois pays pilotes; b) des programmes d'investissement et de politique générale adaptés à chaque pays; c) un centre régional d'excellence en matière d'économie verte; et d) un portefeuille de renforcement des capacités liées à l'économie verte spécifique à la région.

58. Le PNUE travaille à l'élaboration de sa publication sur les bonnes pratiques de production et de consommation durables à Maurice. Les renseignements qui y seront présentés devraient être exploitables par tous les petits États insulaires en

développement pour prendre les mesures appropriées en vue de promouvoir une utilisation rentable des ressources et de l'énergie et des infrastructures durables afin d'accélérer le remplacement des mauvaises habitudes de production et de consommation par un mode de vie plus durable.

59. Le PNUE mène également un projet d'achats publics durables et d'éco-étiquetage. Dans le cadre de ce projet, et en se fondant sur l'expérience qu'il a acquise en matière d'éco-étiquetage et de pratiques durables de passation de marchés publics, il entend combiner les deux instruments pour obtenir le maximum de synergies et favoriser une meilleure réalisation de l'objectif commun qui consiste à stimuler la demande et l'offre de produits durables.

60. Le PNUE soutient la mise au point de contributions nationales au Plan mondial de surveillance des polluants organiques persistants au titre de la Convention de Stockholm. Les pays qui bénéficient d'un appui à cet égard sont entre autres les suivants : Antigua-et-Barbuda, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maurice, Palaos, Samoa et Nioué. Le PNUE a également publié en mars 2012 un rapport sur l'échantillonnage passif de l'atmosphère au titre du Plan mondial de surveillance des polluants organiques persistants, qui récapitule les activités et résultats de la surveillance des polluants organiques persistants à l'appui du Plan mondial de surveillance conformément à l'article 16 de la Convention de Stockholm. Y sont notamment comparées à l'échelle mondiale les concentrations de polluants organiques persistants dans l'air ambiant. Parmi les pays traités dans ce rapport figurent quatorze petits États insulaires en développement de la région du Pacifique, d'Afrique et des Caraïbes.

61. Le PNUE a aussi entrepris des activités de grande envergure au sujet de l'application de la Stratégie de Maurice aux ressources énergétiques et liées aux changements climatiques, aux ressources côtières et marines, aux ressources foncières, aux ressources de la biodiversité et au renforcement institutionnel.

62. Le PNUE assure la coordination de ses programmes pour les mers régionales sous couvert de son cadre mondial de coordination pour les mers régionales. Il organise chaque année des réunions de coordination. Les représentants des programmes pour les mers régionales participent aux activités de coordination, y compris le Programme régional océanien de l'environnement (sur la base des Conventions de Nouméa et de Waigani), le Programme pour l'environnement des Caraïbes (Convention de Cartagène), la Convention de Nairobi, le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone, ainsi que la Convention d'Abidjan. Les questions intéressant les petits États insulaires en développement ont également été examinées lors des réunions de coordination, notamment l'économie verte et la gestion des écosystèmes à base insulaire. Chaque programme pour les mers régionales a mis en œuvre des activités spécifiques à ces États.

63. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prête son concours à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice aux Caraïbes et dans les régions de l'Asie et du Pacifique, où se trouvent la plupart des petits États insulaires en développement. Elle appuie par exemple un certain nombre d'activités par l'intermédiaire de projets à caractère technique et d'autres relatifs à des fonds d'affectation spéciale dans les États des Caraïbes et des îles du Pacifique, qui visent notamment à renforcer les capacités de gestion des risques, promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, assurer la sécurité alimentaire et protéger la biodiversité. Un site Web thématique est en cours de réalisation qui rendra compte

des travaux menés par la FAO dans différents domaines (fao.org/sids). En outre, une consultation mondiale par voie électronique a été lancée dans le but d'encourager le dialogue et de recueillir des contributions pour le processus préparatoire qui vise à examiner les principales difficultés qui se posent et possibilités qui s'offrent aux petits États insulaires en développement.

64. Les réunions préparatoires régionales (Caraïbes, Pacifique et régions de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale) en vue de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement sont soutenues par l'organisation et le financement de manifestations parallèles, la participation à des réunions d'experts et des tables rondes, la présentation d'exposés en plénière et la tenue de discussions bilatérales. Des efforts ont été déployés durant les préparatifs pour apporter des contributions techniques et de fond aux délégations sur les thèmes relevant du mandat et du domaine de prédilection de la FAO.

65. Fin 2012, la FAO a signé un mémorandum d'accord avec le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique afin d'intensifier la collaboration concernant l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la faim, la gestion des ressources naturelles et les changements climatiques, et des fonds internationaux variés sont actuellement mobilisés pour faciliter l'exécution de l'accord.

66. Le Secrétariat du Commonwealth mène depuis longtemps des recherches et des activités de plaidoyer au nom des petits États insulaires en développement. Entre 2012 et 2013, à la faveur de ses consultations permanentes avec ces États, il s'est efforcé de recenser les difficultés et possibilités nouvelles et émergentes qui se posent et se présentent aux petits États insulaires en développement et de déterminer comment remédier aux premières et tirer profit des secondes, ainsi que d'élargir les réseaux existants et d'identifier des partenaires potentiels pour une collaboration dans le cadre des activités essentielles.

67. Il en est ressorti un programme d'activités à l'appui des petits États insulaires en développement qui portait prioritairement sur l'amélioration de la résilience, les migrations et le développement, le tourisme, les objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement des capacités. Le Secrétariat du Commonwealth a également fait usage de son pouvoir de convocation pour organiser plusieurs grandes réunions et conférences internationales où petits États insulaires en développement et principaux partenaires de développement ont pu prendre langue. Ces manifestations ont permis de mettre en avant les préoccupations des petits États insulaires en développement auprès des institutions qui ont la haute main sur l'allocation des ressources à l'échelle mondiale. Dans le cadre de son programme de recherche sur les activités de plaidoyer et l'élaboration de politiques au nom des petits États, le Secrétariat a réalisé plusieurs études qui avaient pour but de mieux comprendre les problèmes sans équivalent que ces pays rencontrent dans les efforts qu'ils déploient pour réduire leur vulnérabilité et accroître leur résilience.

68. En mars 2012, le Secrétariat du Commonwealth a convoqué en Jamaïque une réunion d'experts sur les migrations et le développement afin d'examiner les inconvénients et les avantages des migrations pour le développement dans les petits États insulaires en développement et les autres petits États. Les conclusions de plusieurs études commandées par le Secrétariat sur les questions relatives aux migrations et au développement dans les petits États insulaires en développement et autres petits États du Pacifique, des Caraïbes et de l'Atlantique, de l'Inde, de la

Méditerranée et de la Chine méridionale ont été présentées à cette occasion et affinées lors des consultations; elles seront publiées en octobre 2013 sous la forme d'une publication du Secrétariat.

69. Au titre des efforts qu'il déploie constamment pour renforcer les capacités des petits États insulaires en développement, le Secrétariat du Commonwealth a mis au point et lancé un cadre de travail – l'architecture internationale pour l'environnement et le développement durable – qui fournit aux décideurs et aux spécialistes du développement des petits États insulaires en développement et autres petits États les clés permettant de comprendre le fonctionnement des outils et des cadres de gouvernance nécessaires à différents niveaux de responsabilité, du plan local à l'échelle internationale, pour réaliser effectivement le développement durable dans leurs pays respectifs.

70. Le Secrétariat du Commonwealth a poursuivi sa collaboration étroite avec la Banque mondiale. Il a pris part au forum annuel des petits États qui s'est tenu durant les réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, et travaillé de concert avec la Banque mondiale à l'organisation d'un atelier sur les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement et les autres petits États en matière de données. Les deux institutions ont également reconnu l'importance du secteur touristique et le rôle de catalyseur qu'il est susceptible de jouer dans ces économies, et commandé trois études visant à recenser les mécanismes de transmission applicables au développement des petits États. Ces études ont été présentées et examinées à la deuxième Conférence biennale mondiale sur les petits États, tenue en 2012, et seront publiées dans un livre à venir intitulé *Tourism and Inclusive Growth in Small Island Developing States* (« Tourisme et croissance propice à l'intégration sociale dans les petits États insulaires en développement »).

71. Le Secrétariat du Commonwealth a signé un mémorandum d'accord avec la Commission de l'océan Indien et le Commonwealth of Learning pour garantir le maintien d'un cours de formation consacré au cadre de travail de l'architecture internationale pour l'environnement et le développement durable dans la région de l'océan Indien.

72. Le Secrétariat du Commonwealth soutient l'établissement d'un partenariat entre les organisations régionales des petits États insulaires en développement dans les régions des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique pour traiter des préoccupations liées au financement de l'action climatique et au développement durable. Durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le 20 juin 2012, le Secrétariat a animé une manifestation parallèle, organisée en coopération avec la Commission de l'océan Indien, le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, qui avait pour sujet les moyens d'instaurer des économies à faible émission de carbone et résistantes aux événements climatiques. Cette manifestation a notamment vu la projection d'un film et la tenue d'un débat sur les principales préoccupations des petits États insulaires en développement dans le cadre des questions visées par la Conférence ainsi que la signature de mémorandums d'accord entre les organisations.

#### IV. Préparatifs de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

73. Comme indiqué plus haut, l'Assemblée générale à sa soixante-septième session a adopté la résolution 67/207 relative à la tenue de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, ainsi qu'elle y avait été engagée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>5</sup>.

74. La résolution 67/207 prévoyait également, à son paragraphe 5, les modalités des préparatifs de la Conférence. Il avait ainsi été décidé que la Conférence devrait :

a) Évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice en se fondant notamment sur les rapports établis et les processus correspondants;

b) S'efforcer d'amener tous les pays à s'engager de nouveau à répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement, compte tenu des vulnérabilités qui leur sont propres, en adoptant des mesures concrètes et pragmatiques pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, notamment par la mobilisation de ressources et l'assistance à ces États;

c) Identifier les nouveaux défis qui pourraient se poser et les perspectives qui pourraient se présenter pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que les moyens d'y répondre, notamment en renforçant les partenariats entre ces États et la communauté internationale;

d) Recenser les priorités du développement durable des petits États insulaires en développement pour en tenir compte, si nécessaire, lors de l'élaboration du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015.

75. En prévision de la Conférence internationale, le Secrétaire général de l'ONU a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires économique et social au poste de Secrétaire général de la Conférence.

76. Des consultations nationales ont été organisées dans les petits États insulaires en développement, produisant des rapports nationaux qui ont ensuite donné lieu à des rapports de synthèse régionaux<sup>13</sup>.

77. Comme indiqué plus haut, les réunions préparatoires régionales prévues dans la résolution se sont tenues en juillet 2013 aux Fidji, en Jamaïque et aux Seychelles, et la réunion interrégionale aura lieu en août à la Barbade. Le processus s'achèvera avant l'adoption de la résolution sur les modalités des préparatifs mondiaux de la Conférence internationale, et les préparatifs en eux-mêmes commenceront plus tard dans l'année. Les réunions préparatoires régionales ont permis de mieux définir les priorités régionales en vue de la Conférence.

---

<sup>13</sup> Pour de plus amples informations sur les rapports, voir à l'adresse [sids2014.org](http://sids2014.org).

**Réunion préparatoire régionale pour les Caraïbes**

78. Le document final de la réunion a mis en lumière les problèmes auxquels les petits États insulaires en développement doivent constamment faire face, à savoir : les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la criminalité et la violence, des taux de chômage élevé – en particulier parmi les femmes et les jeunes – et la fuite des cerveaux qui en résulte, les maladies non contagieuses et d'autres préoccupations de santé, ainsi que la dette. La communauté internationale y a été encouragée à soutenir les petits États insulaires en développement par le transfert de technologie, la création de capacités, l'injection de capitaux dans le Fonds vert pour le climat et la promotion des énergies renouvelables, entre autres actions. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont également fait savoir qu'ils avaient un besoin urgent de partenaires de développement afin d'être à même de se fonder sur des indicateurs autres que le PIB par habitant pour prendre des décisions relatives à l'aide financière et à l'allègement de la dette.

**Réunion préparatoire régionale pour le Pacifique**

79. Les changements climatiques et les questions relatives aux océans ont occupé une place de choix dans le document final de la réunion régionale pour le Pacifique. Parmi les autres aspects abordés figuraient la santé, en particulier les maladies non contagieuses, la protection et l'intégration sociales, les technologies de l'information et de la communication, les transports et l'énergie, y compris les sources renouvelables. Afin de promouvoir ces priorités, et d'autres avec elles, les représentants de la région du Pacifique ont décidé de proposer un thème pour la troisième conférence internationale, à savoir « Un développement durable pour les petits États insulaires en développement grâce à des partenariats véritables et durables ».

**Réunion préparatoire régionale pour la région regroupant l'Atlantique, l'Inde, la Méditerranée et la Chine méridionale**

80. La notion d'« économie bleue », qui englobe toute la gamme des vecteurs de développement économique et social que peut offrir l'océan, a été au centre des résultats de la réunion. Les représentants de la région ont toutefois examiné des questions diverses, notamment la paix et la sécurité, en particulier face à la piraterie internationale et à la criminalité organisée, les énergies renouvelables, les maladies non contagieuses, les mécanismes de financement spéciaux et instruments commerciaux pour les petits États insulaires en développement, la gestion durable des ressources naturelles et la nécessité d'un renforcement du mécanisme de coordination régionale et de l'appui institutionnel aux petits États insulaires en développement.

81. À l'issue des réunions préparatoires régionales, les petits États insulaires en développement ont commencé à préparer la réunion préparatoire interrégionale, qui alimenterait ensuite les préparatifs mondiaux de la troisième conférence internationale. Il était également prévu qu'ils échangent des vues au sujet de l'Année internationale qui doit leur être consacrée, tout en discutant des préparatifs de la conférence.

82. Ces activités menées durant l'Année internationale des petits États insulaires en développement permettront à la communauté internationale de se faire une idée plus claire de la mesure dans laquelle la Stratégie de Maurice a déjà été mise en



œuvre et de mieux veiller à ce que des engagements soient pris à la troisième conférence internationale quant à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

## **V. Les réunions de groupes d'experts comme contributions de fond aux préparatifs de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement**

83. Un certain nombre de réunions de groupes d'experts ont été organisées par le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le PNUE, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres, souvent conjointement, dans le but spécifique d'apporter des contributions de fond aux préparatifs de la conférence internationale :

### **Réunion de groupe d'experts intitulée « Strengthening partnerships towards disaster risk reduction for small island developing States » (« Renforcer les partenariats visant à réduire les risques de catastrophes pour les petits États insulaires en développement »)**

84. La réunion, tenue durant la quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, était organisée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Il y a été souligné l'importance vitale de la préparation, qui comprend l'utilisation par les autorités de termes simples et de schémas clairs pour expliquer les ouragans. Les messages ainsi formulés sont traduits en directives et recommandations et diffusés par le Bureau du Haut-Représentant et le Secrétariat interinstitutions comme messages d'alerte précoce sur différents médias. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires et les activités de sensibilisation, dès l'enseignement primaire et y compris au niveau local, a également été présentée comme un moyen essentiel d'améliorer la préparation et de renforcer les capacités de résilience.

### **Réunion de groupe d'experts intitulée « The significance of marine science and technology and importance of capacity-building and marine technologies transfer to small island developing States » (« L'intérêt des sciences et technologies maritimes et l'importance du renforcement des capacités et du transfert de technologies maritimes au profit des petits États insulaires en développement »)**

85. La réunion était organisée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'UNESCO, la Commission de l'océan Indien et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Elle est parvenue à la conclusion que, pour les petits États insulaires en développement, l'océan est un élément qui se retrouve clairement dans

tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux de leurs objectifs de développement durable. Ces États font preuve d'initiative dans la gestion des ressources biologiques marines qui relèvent de leurs juridictions respectives et ils montrent également la voie en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des ressources marines non biologiques. La nécessité de bâtir des capacités et un savoir-faire scientifique reste au cœur des aspirations de ces États au développement durable, et demeure cruciale pour répondre aux exigences complexes d'adaptation et d'atténuation qui vont de pair avec les changements climatiques.

### **Colloque sur la résilience écologique et sociale des systèmes insulaires**

86. Le colloque était organisé par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en partenariat avec l'American Museum of Natural History. Ses participants ont souligné que les écosystèmes insulaires posaient des problèmes sans équivalent en matière de conservation, compte tenu de la spécificité des processus écologiques et évolutifs à l'œuvre et d'une vulnérabilité particulière aux menaces. Il a été rappelé que la diversité biologique des îles revêtait une importance mondiale mais n'en était pas moins exposée à des risques nombreux, parmi lesquels figuraient les catastrophes naturelles, les maladies, la surexploitation, la déforestation, l'assèchement des zones humides, la disparition des habitats, le trafic d'espèces menacées et les changements climatiques. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique estime que les espèces insulaires sont celles qui courent le plus grand risque d'extinction. Jusqu'à présent, les extinctions d'espèces à l'échelle mondiale se sont produites sur des îles dans 95 % des cas pour les oiseaux, 90 % pour les reptiles, 69 % pour les mammifères et 68 % pour les végétaux.

### **Réunion de groupe d'experts intitulée « Small island developing States and the post-2015 development agenda » (« Les petits États insulaires en développement et le programme de développement pour l'après-2015 »)**

87. La réunion était organisée par le Département des affaires économiques et sociales. Les principales questions retenues pour examen sont présentées ci-après.

#### *La dimension sociale du développement durable*

88. Afin de parvenir à un développement véritablement durable dans les petits États insulaires en développement, il convient de donner aux questions sociales une prédominance nouvelle dans le programme de développement pour l'après-2015. Les inégalités peuvent à elles seules inhiber la croissance; ceux qui participeront à l'élaboration de ce programme sont donc exhortés à faire primer l'intégration sociale dans le traitement qu'ils réserveront à toute une gamme de questions touchant au développement social, en veillant notamment à : a) garantir et créer des emplois pour tous les groupes démographiques; b) accorder l'attention nécessaire à l'autonomisation des femmes et aux questions importantes qui n'ont pas encore été abordées dans les objectifs du Millénaire pour le développement, telles que la violence domestique; et c) améliorer la qualité de l'éducation et des services de santé, au lieu de se concentrer uniquement sur la quantité de services offerts, et multiplier les possibilités de formation tertiaire et qualifiante.

*Remédier à l'endettement et favoriser l'accès aux marchés mondiaux de capitaux*

89. Les difficultés économiques revêtent un caractère urgent pour les petits États insulaires en développement, en particulier ceux des Caraïbes qui sont très endettés, ceux dont l'accès aux marchés mondiaux de capitaux est insuffisant et ceux qui ne peuvent pas bénéficier de conditions de financement libérales du fait que leur PIB les place dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Pour lever ces difficultés, la communauté internationale doit envisager de réformer l'architecture financière mondiale afin de créer des conditions propices à l'investissement dans la résilience des petits États insulaires en développement. Ces États ont également besoin d'un traitement plus favorable et de conditions de financement libérales sur la base d'une évaluation équitable de leurs vulnérabilités et de leur résilience.

*Contrer la menace vitale que représentent les changements climatiques*

90. Les changements climatiques demeurent la principale menace qui pèse sur de nombreux petits États insulaires en développement, ne serait-ce qu'en raison de la hausse du niveau de la mer, qui pourrait mettre leur intégrité territoriale en péril. La responsabilité d'atténuer les changements climatiques incombe au monde développé, qui doit pour cela réduire ses émissions de carbone. Il a été souligné qu'il fallait d'urgence débloquer des fonds pour l'adaptation et mettre au point un mécanisme de compensation des pertes et dégâts.

*Renforcer les systèmes de surveillance et améliorer les données qu'ils utilisent*

91. Les experts ont recommandé que le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données des petits États insulaires en développement s'effectue dans l'optique de soutenir les systèmes de gestion des connaissances et les cadres de suivi et d'évaluation. Ces derniers devraient être pilotés au niveau national et déployés ensuite à l'échelle régionale, puis mondiale. Il est crucial que les méthodes de collecte de données et les cadres de suivi et d'évaluation soient simples d'utilisation et fondés sur des consultations s'enchaînant suivant une logique ascendante. De cette façon, les cadres en question rendront fidèlement compte de la vulnérabilité et de la résilience des petits États insulaires en développement et de l'hétérogénéité qui prévaut au sein des trois régions et entre elles.

*Promouvoir des partenariats de grande qualité*

92. Les experts ont estimé que, face aux exigences de développement de l'après-2015, les partenariats seraient de nature à favoriser l'apparition, en matière de coopération pour le développement, d'un nouveau paradigme qui rendra obsolètes les relations classiques entre donateurs et bénéficiaires.

**Réunion de groupe d'experts intitulée « Emerging issues in small island developing States » (« Problématiques naissantes dans les petits États insulaires en développement »)**

93. La réunion s'est tenue dans le cadre du processus prospectif, lancé par le PNUE, qui repose sur une méthode qui avait été conçue à l'origine pour identifier les préoccupations environnementales émergentes à l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le PNUE a décidé d'appliquer la méthode au cas spécifique des petits États insulaires en développement. Le

Département des affaires économiques et sociales s'est associé à l'entreprise en invitant des experts provenant de ces États à prendre part à des discussions parallèles pour notamment recenser d'éventuels points de convergence. Les enseignements tirés de la réunion du groupe d'experts ont amené le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE à envisager une approche plus intégrée pour identifier et mieux définir les problématiques naissantes à l'avenir, approche qui pourrait avoir des effets très positifs sur la promotion d'un développement durable et global dans les petits États insulaires en développement et au-delà.

94. Les préoccupations environnementales émergentes recensées à la faveur du processus prospectif du PNUE et élaguées durant la réunion du groupe d'experts ont mis au jour les grands thèmes ci-après, qui font à présent l'objet d'un travail de catégorisation plus étroite :

- a) Espèces exotiques envahissantes;
- b) Disparition irréversible des forêts nébuleuses montagnardes tropicales;
- c) Compression côtière : déforestation des littoraux et affaiblissement des services écosystémiques;
- d) Extraction minière de minéraux en eaux profondes dans le Pacifique et risques associés;
- e) Incidence disproportionnée des changements climatiques et de la hausse du niveau de la mer sur les petits États insulaires en développement;
- f) Intensification des phénomènes climatiques extrêmes et des chocs extérieurs et accroissement de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement;
- g) Érosion accélérée des plages et des côtes et réduction des fonds budgétaires consacrés au sable et aux sédiments;
- h) Déclin accéléré des fonctions écosystémiques assurant la sécurité alimentaire et la préservation des moyens de subsistance;
- i) Dépendance énergétique et nécessité de passer à des sources d'énergie renouvelables;
- j) Dégradation et raréfaction croissantes des ressources en eau;
- k) Limite de capacité foncière bientôt atteinte;
- l) Gâchis de ressources;
- m) Utilisation croissante et indiscriminée de pesticides;
- n) Création de synergies entre les savoirs locaux, traditionnels et modernes comme base d'un développement insulaire durable;
- o) Mise en place d'une économie bleue-verte fondée sur les océans;
- p) Surpêche et effondrement potentiel des écosystèmes marins côtiers;
- q) Capacités humaines uniques pour la durabilité insulaire;
- r) Changements climatiques et environnementaux motivant les déplacements de populations;

s) Analyse du potentiel des ressources naturelles inexploitées dans les petits États insulaires en développement;

t) Contaminants mondiaux touchant les petits États insulaires en développement;

u) Effondrement incessant des écosystèmes et agraires et perte de biodiversité agricole.

95. Parmi les questions économiques et sociales recensées au cours de la réunion et de ses préparatifs figuraient les suivantes :

a) Nécessité de diversifier les économies des petits États insulaires en développement;

b) Approches novatrices en matière d'allègement de la dette;

c) Étayage des savoirs locaux et autochtones traditionnels;

d) Renforcement de la cohésion sociale;

e) Redécouverte de possibilités pour les jeunes;

f) Nouveaux défis liés à la problématique hommes-femmes;

g) Problèmes de santé dans les petits États insulaires en développement;

h) Préservation d'une identité et d'un patrimoine culturels authentiques;

i) Évolution vers un tourisme durable;

j) Motivations climatiques et économiques des migrations;

k) Avenir de la sécurité alimentaire dans les petits États insulaires en développement;

l) Gestion de l'eau potable pour le XXI<sup>e</sup> siècle;

m) Nécessité de consolider la préparation aux catastrophes;

n) Incidence économique et sociale des changements climatiques;

o) Diminution des ressources allouées au financement du développement.

## VI. Conclusion

96. Comme indiqué dans le document final de l'examen Maurice+ 5 et lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les petits États insulaires en développement cheminent de façon inégale dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable et des programmes d'action. Tant les petits États insulaires en développement eux-mêmes que la communauté internationale en leur nom mènent des initiatives couronnées de succès.

97. Il est attendu de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qu'elle produise un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, tout en aidant les États Membres à préparer le programme de développement pour l'après-2015. Les activités exécutées tout au long de l'année 2013 et celles qui sont prévues en 2014, y compris l'Année internationale des petits États insulaires en développement, contribueront également à faire mieux connaître les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement et à promouvoir des stratégies destinées à y remédier.

---